

Dossier
**Présentation
du budget**

⊙ Projet de centrale
hydroélectrique

⊙ Tout savoir sur
ILLIWAP

⊙ Retour sur le
questionnaire
du PLU

Samedi 11 juin 2022

**Inauguration :
salle des fêtes,
gîte de Charancin
et sentiers de
randonnées**

Mairie Principale - Tél. : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie@valromey-sur-seran.fr **NOUVEAU !**

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : **Lundi :** 9h - 12 h et 13h - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h / **Jeudi :** 9 h - 13 h / **Vendredi :** 9 h - 12 h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12 h / Sutrieu : Lundi 9 h - 12 h

Contacts d'urgence :

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15
- Maison France Services : 04 57 29 81 50
- Gendarmerie : 17
- Centre antipoison : 04 72 11 69 11
- Allô enfance en danger : 119
- Violences conjugales : 3919

Fibre optique

Comme vous avez pu le constater les travaux de déploiement du réseau public fibre optique Li@in (liaison internet de l'Ain) sont en cours sur la commune historique de Vieu.

Nous vous ferons part de l'avancée des travaux dans les prochains bulletins et nous vous donnerons la procédure pour pouvoir en bénéficier.

Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site "www.reso-liain.fr" et également être informés des évolutions des travaux.



L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous



Pour rester branché, Elaguez !

Un réseau qui fonctionne c'est une garantie de la continuité de vos services de communication.

Vous êtes propriétaires de terrain ? Alors vous avez la responsabilité de l'entretien de votre végétation et de vos plantations.

Réservez notre gîte !

Vous souhaitez faire découvrir notre région à votre famille, vos amis ? Alors faites-leur profiter du **gîte de Charancin** ! N'hésitez pas à vous rendre sur le site **des Gîtes de France** (informations et photos).

► Egalement, pour tout renseignement ou réservation du gîte :

- contacter Denise BAILLY au 04 79 87 53 50 ou 06 32 10 47 06.

► RAPPEL - Informations et réservations des salles de la commune :

- contacter Martine BAILLY au 06 19 08 11 62.

Les tarifs des salles et le planning de réservation sont disponibles sur notre site internet : www.valromeysurseran.fr



Elections législatives

► **dimanches 12 & 19 juin 2022**

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6 mai 2022.

Cette inscription peut se faire par internet (Service-Public.fr), à la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité ou encore par courrier adressé à la mairie avec les justificatifs précités accompagnés du formulaire Cerfa n° 12669*02.

Les jeunes de 18 ans, qui ont fait leur recensement citoyen (à effectuer dès 16 ans auprès de la mairie, démarche à l'issue de laquelle le jeune reçoit une attestation de recensement qui est indispensable pour effectuer certaines démarches) sont inscrits automatiquement.

Comme pour les élections présidentielles, nous voterons dans 4 bureaux de vote, un dans chacune des mairies déléguées.



Cette année encore, l'opération "argent de poche" sera renouvelée pour les adolescents de 16 et 17 ans. Cette opération permet à nos jeunes, filles et garçons, d'effectuer quelques travaux en juillet et en août en échange d'une petite rémunération. Ils travailleront avec les agents techniques ou les agents administratifs.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à la mairie. A rendre avant le 15 juin 2022



Edito

Pauline GODET

Maire de Valromey-sur-Séran

Photo de couverture :

avec ce nouveau bulletin,
découvrez le dépliant de randonnées
de la commune... Bonnes balades !

Une crise en appelle une autre...

A peine remis de la pandémie qui nous pèse et nous fragilise depuis deux ans, nous voilà confrontés à une actualité qui remet en question la notion de Paix.

L'invasion russe de l'Ukraine marque un tournant dans l'histoire européenne et mondiale, tant d'un point de vue géopolitique qu'économique. C'est aussi et avant tout un désastre humanitaire, que nous devons fermement condamner.

Vous avez répondu généreusement à la collecte de produits de première nécessité menée sur le territoire de Bugey Sud ; vous êtes encore nombreux à témoigner de votre soutien au peuple ukrainien par vos initiatives de dons, d'accueil et autres marques de solidarité. Pour tout cela, je vous remercie.

La commune a accéléré son projet d'aménagement d'un logement d'urgence. Ainsi, ce logement situé à Sutrieu est d'ores et déjà équipé ; il a été recensé comme logement d'accueil pour une famille ukrainienne, qui est arrivée début avril et que la commune, par le biais du CCAS accompagnera autant que nécessaire. Après ce premier accueil, il sera proposé comme hébergement temporaire à toute personne rencontrant des difficultés.

Nous avons construit, avec vous et grâce à votre implication dans ces sujets sociaux, mais aussi par votre participation aux diverses initiatives citoyennes et associatives que nous conduisons ensemble, une commune plus ouverte sur l'humain et son environnement. Le Conseil municipal des jeunes, les journées de nettoyage de printemps, les cérémonies commémoratives, ainsi que les projets bénévoles sont autant d'actes de civisme et d'engagement pour la commune et le bien commun.

Je remercie chaleureusement, à cette occasion, les élus et bénévoles, qui, par leur travail depuis quelques mois, vous offrent aujourd'hui ce dépliant de randonnées qui devrait vous permettre de découvrir ou redécouvrir notre belle commune.

Je vous invite aussi à participer au choix de gentilé proposé par les conseillers municipaux jeunes. En effet, cette dénomination scellerait encore davantage le travail d'union de nos quatre communes déléguées comme un élément constitutif de notre identité locale.

Avril est le mois du budget primitif, vous trouverez tous les éléments relatifs à la situation financière de notre commune dans le dossier central. Nous administrons une municipalité aux finances saines, résultat d'un travail d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses. Le vote du budget communal donne le signal de départ de nouveaux projets, pour votre confort et votre qualité de vie, à travers des dépenses d'entretien ou d'investissement.

Valromey-sur-Séran est une commune vivante. Nous nous en réjouissons et mettons tout en œuvre pour maintenir cette dynamique indispensable pour garantir le meilleur avenir à nos territoires ruraux.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce nouveau numéro de l'Echo des hameaux.

Bien à vous.



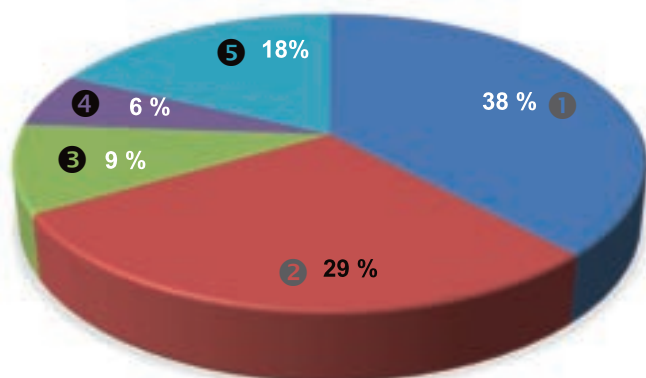
"Un grand merci

à l'Association Fleurissement & Environnement, pour cette table d'orientation installée récemment, qui nous permettra de mieux profiter du magnifique panorama à la mairie de Belmont".

BUDGET GENERAL 2021

Fonctionnement

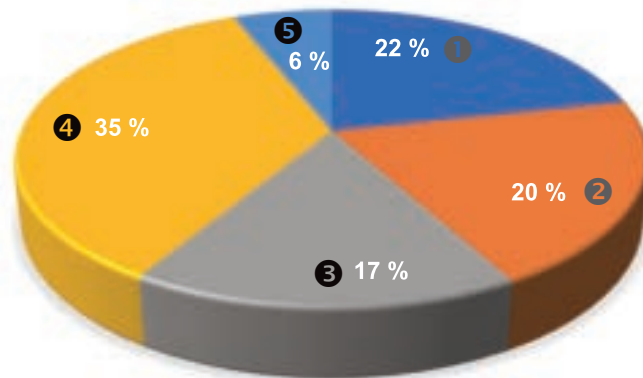
► Recettes : 1 257 000 €



1 Recettes fiscales :	477 800 €
2 Dotation de l'État :	359 000 €
3 Loyers immobiliers :	120 000 €
4 Droits de mutation :	74 000 €
5 Recettes diverses :	226 200 €

Fonctionnement

► Dépenses : 1 095 000 €

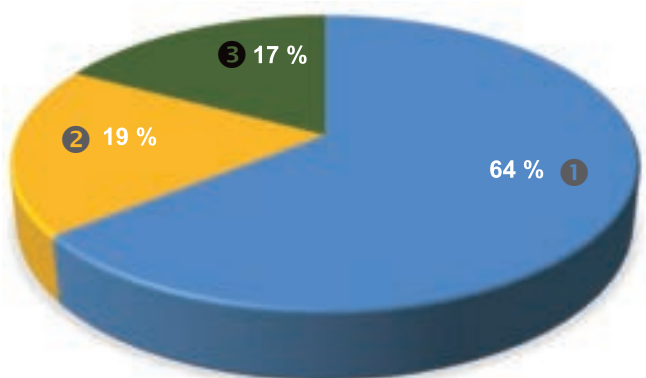


1 Charges de fonctionnement :	237 000 €
2 Charges de personnel :	222 000 €
3 Fonds de compensation + CCBS (attribution de compensation) :	184 000 €
4 Contributions obligatoires : (syndicat d'électricité, Sivom du Valromey, écoles...)	386 000 €
5 Indemnité élus :	66 000 €

- Les principales charges de fonctionnement sont l'énergie, les assurances, la téléphonie, l'entretien des locaux et diverses fournitures et matériels techniques.
- Remboursement de crédit : capital 23 500 € et intérêts 2 500 €

Investissement

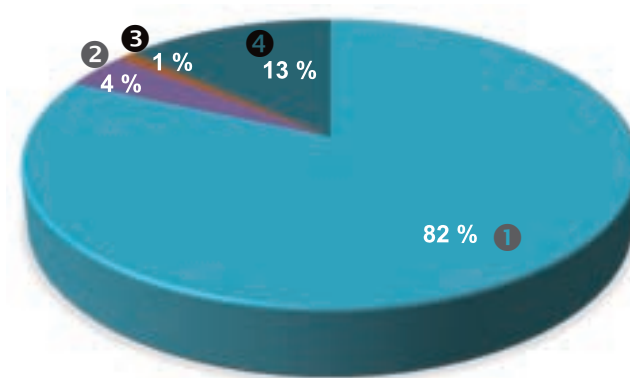
► Recettes : 268 000 €



1 Recettes financières : (fonds de compensation TVA, emprunt et taxe d'aménagement)	172 000 €
2 Subventions (Département, Région, État) :	50 000 €
3 Amortissement et cession de matériel :	46 000 €

Investissement

► Dépenses : 367 000 €



1 Salle et gîte de Charancin :	300 000 €
2 Frais d'étude (PLU et DECI) :	15 000 €
3 Remboursement des emprunts :	3 500 €
4 Équipements : (achat de matériel informatique et mobilier)	48 500 €

La commune de Valromey-sur-Séran poursuit ses investissements avec les projets suivants :

• Espace de coworking (1 ^{er} étage Mairie de Belmont) :	247 000 € dont 156 000 € de subventions
• Élaboration PLU :	40 000 €
• Rénovation du petit patrimoine (fours et lavoirs) :	50 000 €
• Défense incendie (dans le cadre d'une programmation pluriannuelle) :	50 000 €
• Achat équipement :	20 000 €
• Dépenses d'entretien des voiries et des bâtiments :	45 000 €
• Matériel roulant :	20 000 €

BUDGET EAU 2021

Fonctionnement :

- Recettes : 83 000 €
- Vente d'eau : 51 000 €
- Redevances pollution : 32 000 €
- Dépenses : 64 000 € :
- Achat d'eau et entretien des réseaux : 53 000 €
- Redevances agence de l'eau : 11 000 €

Investissement :

- Recettes : 6 700 € (amortissement)
- Dépenses : 7 000 € (amortissement et petits travaux)

Le budget de l'eau est équilibré.

La commune veille au bon entretien des réseaux et planifie des travaux annuels.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Fonctionnement :

- Recettes : 133 800 € (redevances, amortissement)
- Dépenses : 154 000 €
- Charges de fonctionnement (entretien des réseaux des stations électricité) : 22 000 €
- Intérêts emprunts : 5 600 €
- Amortissement : 126 400 €

Investissement :

- Recettes : 129 000 € (amortissement)
- Dépenses : 109 000 € (emprunt et amortissement)

Remboursement de crédits pour 57 000 €.



👉 Le transfert effectif de l'eau et de l'assainissement à la CCBS est reporté au 1er janvier 2023. Les tarifs seront uniformisés pour tous les habitants de la commune avant cette date.
Plus de précisions dans le prochain bulletin.

BUDGET FORET 2021

Réalisé en 2021 :

- Ventes brutes : 326 000 € dont 213 000 € de frais d'exploitation.
- Travaux réalisés par l'ONF : 19 800 €.
- Reste à la commune la somme nette de 93 200 €.

Prévisionnel 2022 :

Le montant des ventes sur pied et sous contrat s'élèverait à 306 000 € pour des frais d'exploitation de 114 500 € et une recette nette des ventes de 191 500 €.

Les dépenses envisagées concernent les plantations dans le cadre du Plan de Relance adopté en 2021, les travaux d'élagage pour délimiter les parcelles et pour l'entretien des chemins de débardage. Le montant est de 123 000 €.

Les plantations relatives au Plan de Relance sur Lompnieu, Sutrieu, Belmont sont subventionnées à hauteur de 53 300 €.

Le reste à charge des travaux pour la commune est de 69 700 €.

Le solde prévisionnel de l'activité forestière pour l'année 2022 serait de 122 000 € pour un volume exploité de 5 644 m³.

Les propositions à la vente pour 2022 concernent respectivement les parcelles à :

- Belmont : n° 21 (360 m³), n° 7 (500 m³) ;
- Sutrieu : n° 24 (756 m³), n° 33 (600 m³), n° 4 (259 m³) ;
- Lompnieu : n° 17 (826 m³), n° 18 (703 m³), n° 29 (618 m³), n° 7 (819 m³).

Les propositions émises par les services de l'ONF ont été validées et adoptées à l'unanimité.

Améliorer la qualité des comptes communaux

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le service de gestion comptable a proposé aux communes, lors d'une intervention en conseil communautaire, la signature d'un engagement partenarial.

La commune de Valromey-sur-Séran a été la première de la CCBS à signer cette convention qui comporte deux axes :

- l'optimisation de la chaîne des dépenses pour maintenir un délai global de paiement performant,
- l'amélioration de la qualité comptable pour mieux maîtriser la situation financière de la commune et offrir une meilleure lisibilité.

La signature du protocole d'engagement a eu lieu le 17 mars dernier en présence de M. Baronies, Directeur Départemental des Finances Publiques, M. Rieztmann, Responsable du service comptable d'Oyonnax et de M. Danis, Conseiller auprès des décideurs locaux.



Les délibérations du Conseil municipal

Afin de vous tenir au courant de la vie communale, voici un compte rendu succinct des délibérations significatives prises en réunion de conseil municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage.

► Séance du 31 janvier 2022

• Temps de travail annuel des agents :

Le Conseil a voté à la majorité (1 abstention) la mise en conformité avec le cadre légal instaurant 1 607 heures travaillées pour les agents des collectivités territoriales.

- Recensement de la population, indemnités des agents recenseurs :

En reconnaissance de l'important travail nécessaire pour mener à bien la mission d'agent recenseur, l'assemblée, à l'unanimité, décide de verser 1000 € à chacun des 4 agents recenseurs, allant ainsi au-delà de l'indemnité forfaitaire versée par l'Etat à la commune.

• Procédures et enquêtes publiques :

Deux enquêtes publiques relatives à la cession de chemins communaux sont en cours, l'une concernant le Chemin des Anes à Lompnieu, l'autre un chemin de desserte de l'habitation Bidet à Fossieu. Il est proposé d'ajouter un dossier supplémentaire relatif à la Montée de Pont à Vieu, visant à régulariser un accord remontant à 1935. Le Conseil à sa majorité (un élu concerné n'ayant pas pris part au vote) a validé cet ajout.

• Cantine scolaire - modification des tarifs au 1er janvier 2022 :

Le Conseil, à l'unanimité, valide l'augmentation de 10 centimes du tarif des repas de cantine à l'école de Champagne, suivant ainsi la décision prise par la Municipalité de Champagne, étant rappelé qu'aucune augmentation n'était intervenue depuis 2012.

• Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes :

L'Assemblée, à sa majorité (1 abstention) approuve le pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes, instrument d'organisation de la vie institutionnelle.

► Séance du 7 mars 2022

• Office National des Forêts - validation du programme de coupes et travaux 2022 :

Le Conseil a validé, à l'unanimité, le programme de coupes et d'entretien proposé par l'ONF. Cf le dossier de notre bulletin.

• Validation du projet d'ouverture d'un espace de coworking :

A la majorité (1 abstention), le Conseil a validé le projet de création de l'espace de co-working, autorisé le Maire à signer la convention avec l'association Vivre en Valromey-Retord, à déposer le dossier d'urbanisme avant de lancer la consultation auprès des entreprises.

• Approbation de la charte dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement collectif à la CCBS :

L'assemblée vote à l'unanimité cette charte, actant le transfert obligatoire au 1er janvier 2023.

► Séance du 4 avril 2022

• **Approbation des comptes** de gestion et comptes administratifs de l'année 2021, des taux de fiscalité locale et vote des budgets primitifs de 2022 : Vote à l'unanimité.

• **Harmonisation des tarifs de l'eau et l'assainissement** : Dans un souci de simplicité et d'équité, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'harmoniser ces tarifs sur nos 4 communes historiques avant le transfert de cette compétence à la CCBS.

• **Demande de subvention au titre de la DETR** pour les dépenses de la mise aux normes de la défense incendie : le Conseil valide à l'unanimité le remplacement ou la pose de 10 bornes incendie et d'une bâche souple pour un montant de 40 000 euros HT.

• **Instauration d'une participation pour équipements publics exceptionnels** (article L332-8 du code de l'urbanisme) : le Conseil valide à l'unanimité une répartition de la participation financière pour le coût du raccordement au réseau d'eau potable du GAEC VALVERT. 80 % de la dépense à la charge du pétitionnaire et 20 % à la charge de la commune soit 2085 € TTC.

• **Élection d'un adjoint supplémentaire** : Le Conseil valide cette proposition à sa majorité (15 voix pour et 2 abstentions). Nicole Bidet est élue à la majorité avec 16 voix, elle-même s'étant abstenue.

Journée de nettoyage



L'équipe municipale remercie tous les bénévoles pour le travail effectué lors de la matinée de nettoyage de la commune. Certains sites naturels sont souillés par des passants et de nombreux débris ont été ramassés. D'autres travaux ont été effectués comme le remplissage en terre des jardinières (Mairie et centre Belmont) ou de la peinture. Cette matinée a été clôturée par un apéritif convivial à la salle des fêtes de Charancin. Bravo pour cet acte citoyen !



Affouage

Au titre de l'année 2022, 12 lots ont été attribués sur la commune, respectivement situés parcelle 13 forêt de Surtieu et alpage du Col de la Lèbe.



Pour prétendre à l'attribution d'un lot, il faut occuper un logement fixe sur la commune et y séjourner 5 mois durant la période hivernale. A l'attribution du lot, l'affouagiste devra s'acquitter du paiement de la taxe de 30 € représentant 15 stères (10 m³) et fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de Belmont :

Tél. : 04 79 87 33 57 jusqu'au 31 août 2022, pour l'attribution courant septembre 2022, avec autorisation d'exploiter jusqu'au 30 avril 2023. Les secteurs d'affouages seront communiqués au moment de l'inscription.

Dépliants randonnées



Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouveau dépliant de randonnées, joint à ce bulletin.

Nous vous proposons de randonner sur un des sentiers le samedi 11 juin, jour de l'inauguration de la salle des fêtes et du gîte de Charrancin.

La commission culture et communication remercie les bénévoles pour leur implication et le travail effectué.



Boîtes à livres

La commune historique de Belmont-Luthézieu est dotée de caisses de livres dans les fours. Ces livres sont à la disposition de tous. L'équipe municipale souhaite leur redonner vie et les étendre sur notre nouvelle commune.

L'idée est de prendre ou garder l'habitude de lire un bon bouquin ou donner envie de le faire et surtout de partager ceux que nous avons. Nous allons les récu-

pérer pour une remise en état et pour étayer le stock.

C'est pour cela que nous faisons un appel aux dons de livres : une trentaine de livres pour enfants et une cinquantaine de romans RÉCENTS.

Si vous souhaitez participer à ce projet de rajeunissement et d'extension des "boîtes à livres", déposez vos dons à la mairie à Belmont. Merci !

Quel nom pour les habitants de notre commune ?

Parmi les projets du Conseil Municipal Jeunes, il en est un qui consiste à trouver un nom pour les habitants de Valromey-sur-Séran, confirmant ainsi leur appartenance à une seule et même commune. Mais quel gentilé adopter ?

Les jeunes conseillers ont pour mission d'interroger leur entourage. Des premières propositions ont été faites, parmi lesquelles seules trois ont, à ce jour, été retenues par le groupe :

- Valseranais & Valseranaises
- Valsereys & Valsereyses
- Valromains & Valromaines.

C'est un choix qui nous engage tous !

Proposez des noms à nos jeunes qui se feront un plaisir de les collecter ou adressez-les directement à la mairie.

Les cinq propositions jugées les plus pertinentes par les jeunes seront soumises au Conseil Municipal .



Proposez vos idées !

Vous habitez la commune, vous êtes un particulier, un groupe d'habitants ou de voisins, une association... et souhaitez proposer un projet d'intérêt collectif en lien avec le cadre de vie, l'aménagement communal, l'innovation, les loisirs, l'éducation ou l'environnement, présentez-nous votre dossier ! Nous pouvons vous accompagner financièrement.

► **Contact :** mairie@valromey-sur-seran.fr

Un enfant pour les vacances ?

Seriez-vous prêts à accueillir un enfant de 8 à 12 ans pendant une semaine en juillet ou en août ?

L'idée a germé au sein du CCAS et le Conseil Jeunes est partenaire. Que vous ayez ou non des enfants c'est un beau projet et vous ne serez pas seuls : des animations groupées seront organisées en journée pour rassembler petits et grands, de quoi forger des souvenirs inoubliables pour des enfants un peu oubliés.

Une réunion d'information, sans engagement, est prévue vendredi 13 mai à 18 H à la mairie de Belmont. Nous comptons sur vous !



INFORMATIONS COMMUNALES

Voirie et autres travaux dans la commune

Voiries communales : travaux effectués par la CCBS :

- Rue de Margillieu (Belmont-Luthézieu) : 49 202 €
- Ruelle du Sud-Ouest (Belmont-Luthézieu) : 10 716 €
- Rue de Tartuffier (Vieu) : 42 990 €
- Rue des Jardins (Vieu) : 33 000 €
- Voie romaine du Rond à l'Echaud (Sutrieu) : 23 484 €
- Chemin de Sous Massignieu (Belmont-Luthézieu) : 12 432 €
- Chemin de Richin (Sutrieu – Lompnieu) : 41 832 €

Soit un total de réfection des voiries de 213 656 €. La rue de la Fromagerie (Lompnieu) pour 20 328 € TTC a été retenue par la commission voirie de la CCBS mais est actuellement en liste d'attente.



Champdossin - rue de Margillieu



Neyrieu - pose de bancs

Travaux dans la commune

Sur l'année 2022, plusieurs projets sont ou seront réalisés par les agents techniques :

- Création de plateforme pour les sept abribus financés par la Région,
- Installation de bancs et d'une table d'orientation financés par le comité de fleurissement & environnement de Belmont,
- Installation de jeux de collectivités extérieurs sur les communes déléguées de Vieu, de Sutrieu et Belmont,
- Installation des panneaux d'agglomérations et de signalisations au 1^{er} semestre 2022.

Sont à l'étude les travaux suivants :

- Réfection de la place de l'église à Lompnieu,
- Réfection du parking de Fitignieu,
- Réhabilitation de la place de la mairie à Chongnes,
- Réfection de chemins forestiers et autres chemins.



527 abonnés ont téléchargés l'application ! Et vous ?

Pour suivre l'actualité de Valromey-sur-Séran en temps réel avec l'application illiwap :

- Evénements, réunions, fêtes de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, etc... et recevoir toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

► Les fonctionnalités :

- Être informé,
- Faire un signalement : il est très important de nous faire les signalements en cas de problème (arbres tombés, fuite d'eau...) pour que nous puissions intervenir rapidement ;
- **Nouveau !** Faire des suggestions et/ou donner un avis.

► **Pour vous aider** à l'installer sur votre portable et vous familiariser au fonctionnement, nous vous proposons un atelier numérique :

le samedi 14 mai 2022

de 10h00 à 11h00

à la mairie de Belmont

Projet d'hydroélectricité à la Bavoisière

L'entreprise CVE est entrée en relation avec la municipalité en 2020 afin de réfléchir à la valorisation du potentiel hydro-électrique de la commune. CVE est un producteur d'énergie renouvelable français, spécialisé dans le photovoltaïque, la méthanisation territoriale et l'hydroélectricité.

Notre commune dispose d'un potentiel hydroélectrique intéressant sur le Séran, qui permettrait de produire une électricité locale, faiblement carbonée, représentant l'équivalent de 40% de la consommation électrique annuelle des habitants de la commune.

Une attention toute particulière au projet

Plusieurs études (environnementales, techniques et économiques) sont en cours pour préciser les options d'implantation du projet, en lien avec notre conseil municipal et les services de l'État. CVE et les élus portent une attention toute particulière à l'insertion de ce projet dans son environnement, notamment en lien avec la cascade de Cerveyrieu, élément fort de notre patrimoine paysager. Les décisions sont prévues pour 2023, après échanges avec les acteurs du territoire. La centrale pourrait ensuite entrer en service fin 2025.

► Un site internet dédié au projet

Afin d'avancer sur ce dossier en toute transparence, un site internet dédié au projet est maintenant disponible :

<https://hydro-valromey.energiedurable.info>.

Les équipes de CVE peuvent répondre à vos questions ou remarques, que vous pouvez transmettre par mail :

hydro-valromey@energiedurable.info.

Plan Local d'Urbanisme : retour sur les questions des habitants !

La commune a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cadre, nous avons souhaité prendre votre avis sur différents sujets relevant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, grâce à un questionnaire que nous avons élaboré et distribué aux habitants à l'automne 2021. Nous vous présentons une synthèse des principales observations formulées lors de cette enquête.

Au total 58 questionnaires nous ont été retournés. Il ressort que les habitants sont très attachés à l'identité rurale de la commune.

Ainsi, les atouts de la commune les plus fréquemment évoqués sont : l'environnement, le paysage, la qualité de vie, la tranquillité mais aussi le caractère dynamique, moderne, novateur et animé de la commune, l'authenticité et la spécificité rurale, la qualité du patrimoine des villages, la situation géographique et la proximité de la gare.



Les faiblesses du territoire les plus souvent citées sont : l'absence de commerces, le manque de transports collectifs, la faiblesse des réseaux numériques et téléphoniques, la circulation trop importante sur la D8 et la vitesse trop élevée dans la traversée des hameaux, un sentiment d'oubli pour les petits hameaux, l'absence d'équipements publics en matière sociale, sportive et culturelle et le manque d'emplois sur place.

Les habitants souhaitent que le développement de la commune s'oriente principalement sur les axes ci-après, pour conserver

le caractère rural (sans importer les problématiques urbaines) tout en proposant des loisirs et des services :

- soutenir les associations culturelles, sportives et sociales,
- développer une vie culturelle,
- organiser des événements sportifs,
- favoriser l'ouverture d'un commerce (produits de première nécessité / produits locaux / café communal mobile tournant dans les hameaux / restaurant)
- développer l'espace de coworking.

Les sondés désirent conserver une place importante pour l'agriculture, favoriser l'installation d'agriculteurs et/ou d'artisans, développer une agriculture familiale plutôt que des grosses structures.

Les attentes sur le sujet agricole portent également sur le développement de circuits courts et la préservation des terres agricoles. La thématique de la ressource forestière est également citée à plusieurs reprises : adaptation face au dépérissement des résineux et nécessité d'envisager de nouvelles plantations résistantes aux changements climatiques.

Questionnés sur les besoins en équipements publics vous avez proposé de développer les transports collectifs (dont le covoiturage organisé, le prêt de vélos électriques ...), de créer un espace de jeux, d'entretenir les chemins communaux et de randonnée, de créer un tiers-lieu et de généraliser le déploiement de la fibre.

A une large majorité, vous jugez la croissance démographique et l'augmentation du nombre de logements normale et acceptable. Vous estimez à une très large majorité que



les nouveaux logements doivent être prioritairement réalisés dans des constructions à rénover pour une meilleure intégration dans notre paysage. En outre, vous jugez nécessaire de développer des logements bioclimatiques, des logements locatifs et des logements partagés (habitat coopératif).

Seules 5 personnes ont exprimé être à la recherche d'un terrain pour construire.

Sur le thème du développement urbain de la commune les avis sont homogènes : éviter les lotissements, construire dans les dents creuses, éviter les concentrations trop importantes et respecter la taille des villages.



PLU + : à savoir

Les comptes rendus des réunions sont publiés sur le site Internet de la commune et disponibles à la mairie.

► **PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE :**
prévue avant l'été (date communiquée ultérieurement)
Présentation du PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Nos villages fleuris !

Nous apprécions tous d'avoir des hameaux fleuris et accueillants alors si vous aimez les fleurs et vous avez du temps libre, rejoignez-nous pour fleurir nos villages.

Contactez la mairie pour vous inscrire :

mairie@valromey-sur-seran.fr

ou 04 79 87 33 57.

L'histoire de la salle et du gîte de Charancin

**Le gîte et la salle de Charancin sont situés
dans un bâtiment chargé d'histoire !
Il s'agit de l'école de Charancin !**

par Frédérique Garin et Nicolet Bidet, adjointes

Le 13 janvier 1900, en séance extraordinaire du conseil municipal, il a été décidé, à la demande du Sous-Préfet, la construction d'une nouvelle école à Charancin, l'école étant jusqu'alors située à l'ancienne fruitière.

La salle de classe et l'appartement de l'instituteur ont été déclarés insalubres et non conformes aux nouvelles réglementations. Par ailleurs, la classe se faisait dans la même salle que la mairie.

Devant l'urgence de la situation, il a été décidé de construire une nouvelle école au lieu de réhabiliter l'existante. Cette école sera mixte, mais garçons et filles seront séparés au moment de la récréation.

Le Comte de Lauzière a proposé son terrain de 10 ares au prix de 1 franc le m². Les frais de notaire se sont élevés à 187 francs.

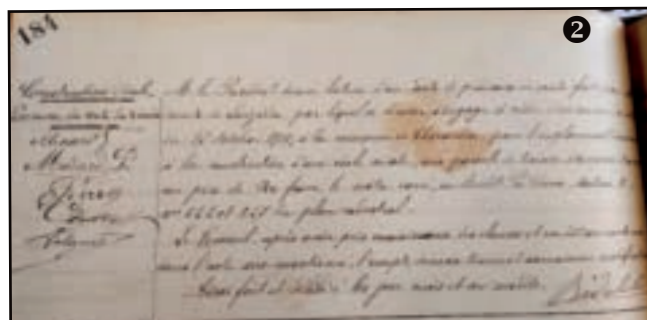
Le Conseil Municipal, présidé par le maire M. Claudius Bidet, vote la délibération pour le projet d'acquisition de cette parcelle le 20 octobre 1901.

Une délibération du 24 mars 1904 a autorisé l'acte de vente effectué, chez Maître Chaboux à Champagne.

Le montant total des travaux a été de 16 089,22 francs. La commune de Charancin, n'ayant aucun moyen, demande une aide financière à l'État, qui s'est élevée à 10 702 francs. Cette somme a été complétée par un crédit à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 4 887 francs au taux de 3,75 % sur 20 ans, fixant l'annuité à 337 francs. La commune autofinancera à hauteur de 500 francs.

Faute de moyens, l'école n'a pas été dotée d'un service médical et social comme demandé par le Sous-Préfet.

Par une délibération du 12 juin 1906, les horaires de la nouvelle école ont été modifiés suite à une demande préalablement faite au service compétent. En effet, les enfants, souvent bergers, ne pouvaient pas arriver à l'école à l'heure et/ou devaient partir avant la fin des cours.



- ❶ La salle polyvalente de Charancin et l'ancienne école.
- ❷ 1901 - Registre des Délibérations du Conseil Municipal pour l'acquisition du terrain.
- ❸ 1903 - Affiche de l'annonce de l'adjudication publique des travaux.
- ❹ 1906 - Registre des Délibérations du Conseil Municipal pour modification des horaires de l'école.
- ❺ 1943 : la classe de Mme Guillot.

3

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité

COMMUNE DE CHARANCIN

CONSTRUCTION
D'UNE
ÉCOLE MIXTE
à Charancin

Le Public est prévenu qu'il sera procédé, le *Dimanche 11 Octobre prochain*, à deux heures et demie du soir, en la Mairie de Charancin, par devant le Maire de cette commune, assisté de deux Conseillers municipaux et en présence du Receveur municipal, à l'adjudication publique, sur soumission cachetée, des travaux de *Construction d'une Maison d'Ecole*.

Le montant du devis, dressé par M. Milloud, architecte, s'élève à. **13.812 FR. 10 CENT.**

On pourra prendre connaissance des devis, du projet et du cahier des charges au Secrétariat de la Mairie.

Les soumissions seront reçues au même lieu, jusqu'au jour de l'adjudication. Chaque soumission énumérera le rabais à tant pour cent sur l'ensemble de tous les prix portés au détail estimatif.

On y joindra :

- 1° Un certificat de capacité, délivré soit par un Architecte, soit par un Ingénieur des Ponts et Chaussées. Ce certificat devra avoir été délivré dans les trois ans qui précéderont l'adjudication.
- 2° Nul soumissionnaire ne sera admis s'il ne justifie de sa qualité de français.
- 3° Un acte de cautionnement d'une valeur égale au moins au vingtième du montant des travaux ou à défaut de cet acte, une promesse valable, souscrite par le soumissionnaire, s'il se cautionne lui-même, ou par la caution, s'il se fait cautionner par un tiers.

La soumission sera renfermée seule sous une première enveloppe cachetée et mise ensuite sous une seconde enveloppe avec le certificat de capacité et les pièces indiquées au n° 2.

Sont dispensés de la production de ces diverses pièces, les soumissionnaires qui feront leur cautionnement en numéraire et dont il sera justifié par un récépissé de versement, dans la caisse du Receveur municipal.

Fait à la Mairie de Charancin, le 20 septembre 1903.

Le Maire, BIDEY.

Bureau Municipal de la Commune de Charancin

En 1975, il a été décidé de réparer l'école de Sutrieu et de transférer celle de Charancin à Sutrieu qui fermera ses portes, à son tour, en 2003. En 1990, l'école de Charancin devient la salle polyvalente de la commune.

Aujourd'hui, le bâtiment de l'école abrite un gîte rural et une salle polyvalente rénovée que nous inaugurerons le samedi 11 juin 2022.

VIE ASSOCIATIVE



Le Bridge Club du Valromey reprend son activité

Ouvert tous les mercredis de 14h à 18h dans la salle des Associations de la Mairie de Belmont, il accueille toutes les personnes qui veulent jouer ou être initiées à un jeu de cartes passionnant qui contribue à développer les jeunes cerveaux et à entretenir ceux des moins jeunes.

Avoir l'âge de raison et savoir compter jusqu'à "40" sont les seules exigences d'accès au plaisir de jouer au bridge avec les amis.

Week-end Théâtre



Le dernier week-end de mars a été animé dans notre commune par la troupe de théâtre "La Chrysalide" et un concert du groupe "Les Macs Soufflets". La qualité des prestations a séduit le public ravi de pouvoir à nouveau participer à des événements culturels et festifs.

Du concert du vendredi soir à la représentation théâtrale des samedi et dimanche soirs, chacun a apprécié ces moments forts de partage et de convivialité.

Nous remercions les membres des associations "Les Artarins" et "La Dondelette" pour leur aide à la buvette.

Au revoir Joseph !

Notre ami Joseph, à l'origine de "La Dondelette", s'en est allé le 16 décembre 2021.

Joseph est né en Italie et arrive en France à l'âge de 24 ans. Après quelques années, il vient s'installer avec son épouse Françoise à Don et crée son entreprise de maçonnerie.

Mais la maçonnerie n'est pas sa seule passion. Il est un fin cuisinier et un grand spécialiste de la cuisine au four à bois.

C'est ainsi que lui vint l'idée de créer une fête du four à Don. L'association "La Dondelette" verra le jour en 1987 ; il en sera le premier président. Ce fut l'occasion de belles journées animées par la cuisson de tartes et pains au four à bois qui se poursuivaient par un repas dansant. Le succès a été si fort que 35 ans plus tard, la fête du four existe toujours. Joseph a su transmettre son savoir pour qu'une nouvelle équipe prenne la suite.

Il a contribué fortement à la vie sociale et l'animation du village. Nous garderons en mémoire sa bonne humeur, sa convivialité et son bonheur à partager de si bons moments.

Joseph, nous savons tous que tu veilleras au bon déroulé de notre prochaine édition en juin.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 31/03/2022, **Livio FAVRE**, fils de Marion Tardy et de Rémi Favre à Condamine.

Parrainage civil

- Le 09/04/2022, **Naomie FALCONNIER**, fille d'Anthony Falconnier et Morgane Fleutiaux à Muffieu.

Mariages

- Le 02/04/2022, François **GOUD** et Christelle **RUIZ** à Belmont.

Décès

- Le 09/01/2022, **Juliette TRONCHON** (Sutrieu)
- Le 10/02/2022, **Guy VALLIN** (Luthézieu)
- Le 11/02/2022, **Jean Pierre ZIMMERMANN** (Vogland)
- Le 12/02/2022, **Michelle PICCINO** (Massignieu)

AGENDA

- Dimanche 8 mai** : Cérémonie au monument intercommunal du col de la Lèbe, à 18 h.

- Samedi 14 mai** : Atelier numérique à **10 H**, spécial Illiwap à la mairie de Belmont.

- Samedi 11 juin** : Inauguration de la salle des fêtes et du gîte de Charancin avec présentation du dépliant de randonnées et découverte du sentier du "tour de l'observatoire" à partir de 9h pour les marcheurs. Apéritif offert par la mairie suivi d'un repas tiré du sac. Animation musicale et jeux familiaux l'après-midi.

- Dimanche 26 juin** : Fête du four à Don organisée par la Dondelette.

- Du 1^{er} au 5 août** : Stage d'été organisé par Arts en Valromey à la salle des fêtes de Chongnes.



Merci à l'équipe du recensement

Le recensement a demandé un gros travail administratif effectué par Gisèle Gonguet, Jacques Fournel, coordinateurs et Jocelyne Felci, Estelle Rodriguez, Denise Bailly et Rolande Couturier, nos agents recenseurs. Un grand merci à eux et à vous tous qui leur avez réservé un bon accueil !

Nous ne sommes pas en mesure de communiquer les chiffres définitifs de la population de la commune car ceux-ci ne seront officiels qu'après retraitement par l'INSEE.

Solidarité Ukraine

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel aux dons en faveur du peuple Ukrainien. 5 m³ de produits d'hygiène, de secours et de logistique ont été récoltés et soigneusement mis en cartons par les bénévoles et membres de la commission sociale. Ces cartons ont été joints aux 65m³ collectés à l'échelle de la CCBS et acheminés en Pologne.



Un grand merci à vous pour votre générosité !